

Dieulefit | Bourdeaux

Grâce à leurs panneaux solaires, ils soutiennent une association

Connaissez-vous les Associations pour la mutualisation d'une énergie de proximité (Amep) ? C'est une initiative citoyenne, solidaire et écologique, prônant la solidarité énergétique, où des voisins partagent l'énergie, en l'occurrence l'électricité produite par des panneaux solaires. À Dieulefit, des habitants des Rouvières, Daniel Amoros et Raymond Barache, ont choisi de se lancer dans l'aventure.

Daniel Amoros et Raymond Barache habitent les Rouvières et ont créé l'Amep 26220. La troisième en France et la première dans la Drôme. Le Contrat d'autoconsommation collective a été signé avec Enedis en décembre. Cette nouvelle réglementation permet de partager une partie de son énergie électrique produite avec des voisins ou une association dans la limite de 20 km.

Les deux hommes sont équipés d'installations photovoltaïques depuis quelques mois. Le premier a procédé seul aux travaux et ne bénéficie d'aucune aide ni rachat des kilowatts non utilisés. Le second a fait appel à un installateur agréé. Par ce biais, il peut vendre en totalité ou en partie seulement, son surplus à EDF, qui lui rachète



Daniel Amoros et Raymond Barache font don de leur surplus de production d'électricité photovoltaïque à une association dieulefitoise. Photo LeDL/J.F.

10 centimes le kWh. Cependant, ils ont choisi la solidarité et de faire don de leur surplus à l'association dieulefitoise Passerelle, qui héberge des demandeurs d'asile.

Rallier d'autres producteurs

Ainsi, depuis le début de l'année, quand leurs panneaux produisent trop d'électricité par rapport à leur consommation instantanée, l'association Passerelle en bénéficie par une ligne en négatif sur sa facture. Pour elle, aucune installation spécifique n'est requise. Seul le

compteur Linky est nécessaire. Chaque année, le bénéficiaire peut changer. Plusieurs attributaires peuvent aussi être rattachés au contrat avec des clefs de répartition. « C'est un système atypique et nous souhaitons développer cette expérience en ralliant d'autres producteurs. L'étape suivante sera d'obtenir la défiscalisation de ce don. Nous y travaillons déjà. »

Deux réunions publiques d'information sont prévues les 6 et 7 avril à Dieulefit et Bourdeaux.

● **Joslane Froustey**

Contact : amep26220@orange.fr